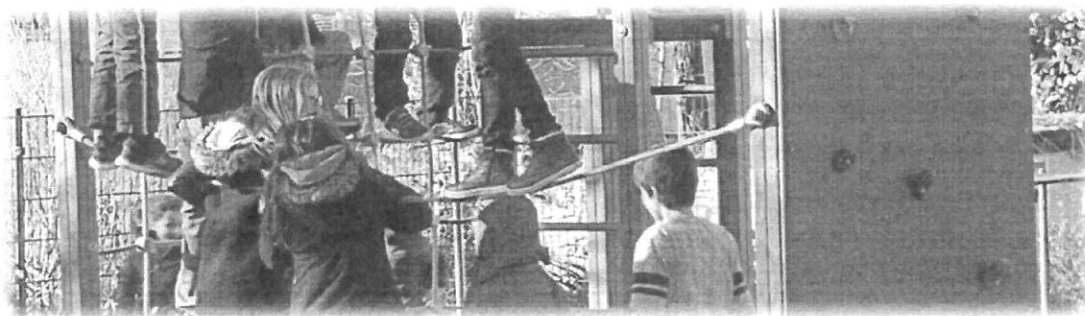




PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2021-2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE	6
UN ENJEU TERRITORIAL.....	8
La Convention Territoriale Globale	8
LA METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DU PEDT 2021-2024	9
LE PROJET POLITIQUE ET LES AXES STRATÉGIQUES	10
Les valeurs du projet	10
ACCOMPAGNEMENT	10
BIENTRAITANCE	11
EQUITE	11
CITOYENNETE	12
ACCESSIBILITE	12
Objectifs stratégiques.....	13
Objectifs opérationnels	13
COMITÉ DE PILOTAGE ET SUIVI DES ACTIONS.....	14
Rôle.....	14
Composition	14
Périodicité et modalités d'organisation	15
Modalités de pilotage et coordination.....	16
EVALUATION.....	17
Objectifs stratégiques et objectifs opérationnels	17
SIGNATAIRES DU PROJET.....	18
ANNEXES.....	19
Annexe n° 1 : Précisions apportées dans la définition des objectifs stratégiques en comité de pilotage les 9 et 30 avril 2021.....	20

INTRODUCTION

Située au sud-est du département des Deux-Sèvres, la communauté de communes est à :



- 30 mn de Niort,
- 1h de Poitiers,
- 2h de Bordeaux.

La communauté de communes, au niveau départemental, c'est :

- la 1^{ère} en nombre de communes,
- la 2^{ème} pour sa superficie après la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,
- la 3^{ème} en nombre d'habitants (après la communauté d'agglomération du Niortais et la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais).

Le 1^{er} janvier 2017, les quatre communautés de communes du Cellois, de Cœur du Poitou, du Mellois et de Val de Boutonne, le syndicat mixte du pays Mellois, le syndicat Mellois des piscines et le syndicat SICTOM de Loubeau ont fusionné pour créer une seule entité commune : Mellois en Poitou. Le 1^{er} janvier 2018, le syndicat d'assainissement du Mellois fusionne avec la communauté de communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, par la création de communes nouvelles, la communauté de communes regroupe 62 communes pour environ 49 861 habitants sur un territoire de 1 289 km².

Communes nouvelles
de la communauté de communes
Mellois en Poitou
au 1^{er} janvier 2019



Mellois
en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les compétences exercées actuellement par la collectivité dans divers services de proximité répartis sur le territoire sont :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Actions de développement économique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.224-.8

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de structures France services

Compétences facultatives :

- Etablir et exploiter le réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrits dans le Schéma Directeur Territorial Numérique des Deux-Sèvres
- Petite enfance, enfance, jeunesse
- Temps d'Activités Périscolaires et restauration scolaire
- Sites, circuits et équipements touristiques
- Transports
- Bâtiments liés à un service public
- Actions de promotion et de développement territorial : soutien au tissu associatif et participation financière pour les associations ayant un rayonnement communautaire défini dans le cadre du règlement d'intervention ou, le cas échéant, de conventions d'objectifs triennales
- Gestion du label « Pays d'art et d'histoire »
- Définition animation suivi et évaluation du Contrat Local de Santé
- Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Infrastructures de charge : création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules
- Actions d'animations, de planification et de conseil pour la gestion de la qualité et de la quantité de la ressource en eau sur le bassin de la Boutonne notamment à travers le Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux de la Boutonne

En 2018, fort de sa fusion, les élus de Mellois en Poitou en concertation avec de nombreux acteurs du territoire, ont mis en place le 1^{er} Projet Educatif De Territoire (PEDT) à l'échelle de ce nouveau territoire.

Pour travailler plus en profondeur et au plus proche du terrain, la volonté des élus a été de fonctionner par tranches d'âges sur tous les temps de l'enfant :

- 0-3/6 ans
- 3-12 ans
- 12-18/25 ans

Après trois ans d'existence, l'évaluation du PEDT 2018-2021 a eu lieu en mars et avril 2021 avec la présentation de celle-ci lors d'un comité de pilotage le 9 avril 2021. Cette évaluation a fait l'objet d'un document écrit disponible sur le site internet Mellois en Poitou et sur demande.

Pour Mellois en Poitou, le Projet Éducatif de Territoire c'est :

- une démarche collective pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.
- un engagement contractuel entre la communauté de communes et l'État.
- un sens donné à sa politique enfance, jeunesse et scolaire.

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Le diagnostic de territoire sur lequel s'appuie ce projet a été réalisé conjointement en 2017 et 2018 par la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et la communauté de communes, accompagné de la Mutualité Sociale Agricole Poitou pour photographier et appréhender le territoire communautaire.

Il a été présenté lors de la mise en place du premier Projet Educatif de Territoire en avril 2018. Il demeure toujours d'actualité et va être renforcé par un diagnostic sur la Petite Enfance en cours d'élaboration.

Il est également le socle de la Convention Territoriale Globale de la collectivité.

Ce diagnostic avait mis en avant des Forces, des Faiblesses, des Opportunités et des Menaces (outil FFOM ou SWOT). Il a été réactualisé en 2019 à l'occasion de la mise en place de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF des Deux-Sèvres et la MSA Poitou et des travaux déjà mis en route dans le cadre du Projet Educatif de Territoire. Il est également le socle de celle-ci.

FORCES

Implantations cohérentes des écoles, équipement et services
 Les passerelles écoles/services enfance
 L'offre d'accueil petite enfance (actuelle et en projet) qui tend à répondre aux besoins
 Un maillage en ALSH pertinent
 Le réseau « Le chat croque les vitamines au cœur de la pomme »
 5 RAM qui couvrent entièrement le territoire
 Des moyens importants dédiés à la coordination
 Un réseau associatif fort
 La présence d'un Centre Socio Culturel
 Un promeneur du net au CSC de Melle et en développement sur le territoire

FAIBLESSES

L'offre d'accueil petite enfance à surveiller
 ➡ *Ouverture des structures petites enfance Chef et Sauzé septembre 2019 et ouverture d'une nouvelle structure pour la SMA « les enfants d'abords »*

Des actions jeunesse à interroger quant à leur maillage et chainage
 ➡ *Réseau PEDT axes en cours de mise en œuvre formation BAFA / prévention des conduites addictives avec le contrat local santé / service civique*

Des actions parentalité à développer
 ➡ *semaine en famille sur l'ensemble du territoire du 19 au 26 Octobre 2019, ouverture de nouveaux LAEP*

L'accès aux droits à développer et harmoniser notamment celui des jeunes

➡ *Groupe de travail 12/17/25 ans PEDT /CTG/ CEJ// convention de partenariat Projet commun// travail transversal// Maison France service*

L'autonomie des jeunes à interroger
 ➡ *Groupe PEDT 12 /25 ans*

➡ *Alsh sur le Cellois*

<u>OPPORTUNITES</u>	<u>MENACES</u>
Attractivité du territoire Service de covoiturage mis en place Réalisation d'un diagnostic partagé Des projets MAM(7) Un réseau associatif fort Une volonté des acteurs territoriaux et associatifs de travailler ensemble La construction d'un projet unique RAM Le PEDT Le passage d'un projet éducatif à un projet socio-éducatif de territoire Un travail transversal Une continuité éducative	Un territoire très contrasté Une baisse des naissances Une monoparentalité importante sur le territoire Une précarité importante sur une partie du territoire Des jeunes peu insérés sur une grande partie du territoire + les « invisibles » Un taux d'activité en deçà des moyennes départementales Une baisse du nombre d'assistants maternels Les mobilités Fermeture de la plateforme Intermarché

De manière synthétique :

- au sein du territoire, des bassins de vie très contrastés avec des conditions de vie qui semblent être plus favorables en proximité du Niortais et au contraire peu favorables sur le sud-est du territoire,
- en 2016 sur les 4 communautés de communes (fusionnées au 1er janvier 2017), 6 973 allocataires de la CAF Deux-Sèvres et 1 705 allocataires de la MSA,
- un retardement des naissances plus marqué sur le territoire que sur le département (- 22% contre - 11%),
- une précarité plus marquée dans le sud du territoire : 13 % des ménages fiscaux de l'ex communauté de communes du Mellois vivent en dessous du seuil de pauvreté, 14.6 % sur l'ex communauté de communes Val de Boutonne, 8.1 % sur l'ex communauté cantonale de Celles-sur-Belle et 19.6 % sur l'ex communauté de communes Coeur du Poitou. Le seuil de pauvreté correspond à 60 % du revenu médian,
- une précarité d'un certain nombre d'habitants qui questionne l'accès aux droits et aux services,
- des jeunes peu insérés sur une grande partie du territoire ; ils sont plus présents sur l'extrême sud-est du territoire ainsi que sur le Lezayen,
- un taux de monoparentalité CAF/MSA et un taux de familles nombreuses plus important plus important sur l'ex CC du Mellois et l'ex CC du Coeur du Poitou,
- une concentration de logements conventionnés sur la commune de Melle et sur la commune de Celles-sur-Belle,
- un maillage des acteurs de la petite enfance qui permet un accompagnement de la parentalité pertinent et reconnu,
- des accueils collectifs de mineurs sur temps péri et extrascolaires répartis sur l'ensemble du territoire et gérés soit par des structures associatives soit par des structures publiques,
- la nécessité de mettre en réseau des acteurs de l'enfance et de la jeunesse,
- des associations caritatives actives,
- un besoin d'accompagnement des parents au-delà de la petite enfance tant pour les 6-12 ans que pour les adolescents.

UN ENJEU TERRITORIAL

La Convention Territoriale Globale

Mellois en Poitou poursuit son engagement territorial dans le cadre de ses politiques scolaire, enfance et jeunesse.

Ainsi en 2018, elle a signé une Convention Territoriale Globale (CTG).

C'est une convention de partenariat visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Cette convention s'appuie sur une démarche de diagnostic partagé avec les partenaires et met en évidence les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Au travers de celle-ci, la collectivité a pour objectif une plus-value territoriale :

- Avoir une vision globale et décloisonnée
 - Adapter son action aux besoins du territoire et être plus efficace
 - Clarifier les interventions
 - Faciliter la prise de décision
 - Valoriser les actions
 - Réduire les inégalités territoriales
- ⇒ Cette convention formalise le projet global pour le territoire en matière de services aux familles.
- ⇒ Elle permet de partager et d'harmoniser la gouvernance locale des politiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et vie sociale du territoire

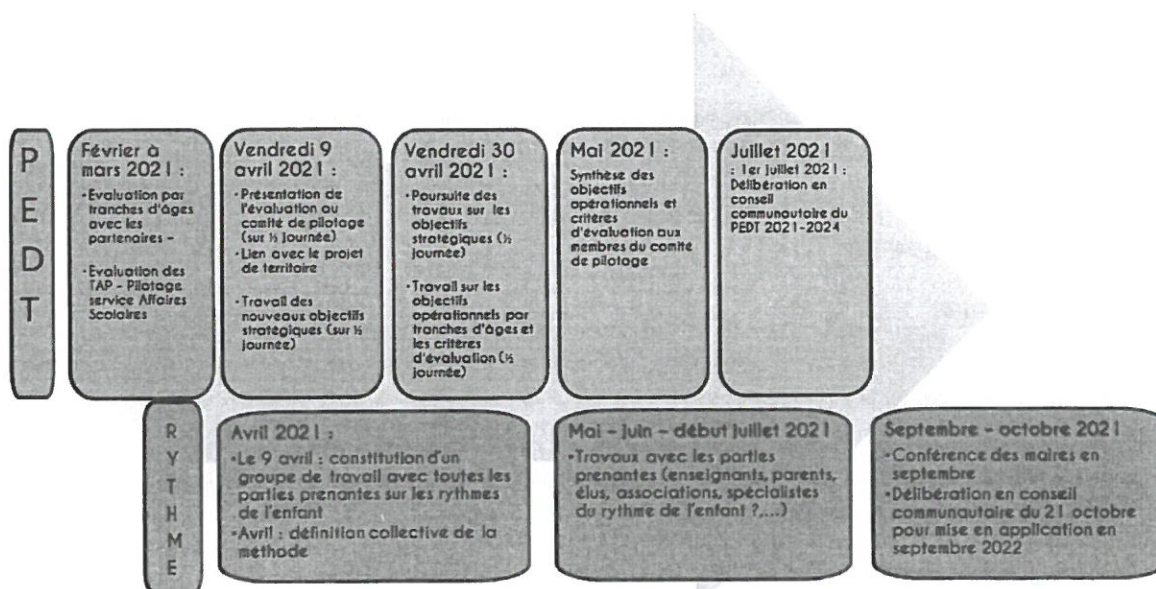
Elle concentre ainsi quatre enjeux :

- 1er enjeu : Favoriser l'accès de toutes les familles aux services
- 2ème enjeu : Renforcer la cohérence éducative dès le plus jeune âge dans le cadre d'un parcours de l'enfant
- 3ème enjeu : Développer une politique jeunesse cohérente sur le territoire
- 4ème enjeu : Travailler en unité dans un territoire fragmenté

Le Projet Educatif de Territoire se retrouve ainsi imbriqué dans la Convention Territoriale Globale et ses actions sont donc suivies et évaluées dans ce cadre également.

LA METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DU PEDT 2021-2024

Afin de construire ce nouveau projet éducatif de territoire, la méthodologie suivante a été retenue et mise en place par les élus :



En parallèle à la conduite de ce nouveau PEDT, un groupe de travail spécifique sur le « Rythme de l'enfant » est mis en place à compter du 19 mai 2021 afin de traiter cette thématique spécifique qui requiert une échéance distincte.

Il est retenu également la continuité de travailler en tranches d'âges sur tous les temps de l'enfant ainsi elles sont toutes les trois conservées à l'identique.

LE PROJET POLITIQUE ET LES AXES STRATÉGIQUES

Les valeurs du projet

Le comité de pilotage du 9 avril a défini les valeurs de ce projet 2021-2024 et a mis en avant 5 valeurs qui doivent être le sens principal donné à la politique scolaire, enfance, jeunesse menée par la collectivité sur le territoire.

Chaque valeur a fait l'objet d'un travail en groupe avec les membres présents du comité de pilotage afin de les définir et d'avoir une vision commune sur chaque mot posé.

ACCOMPAGNEMENT

Termes associés (ceux soulignés reviennent majoritairement et n'apparaissent pas dans la ou les formulations) Aider, Capacité à aider, Démarche, Guider (renseigner), Soutien, Ensemble (faire avec la personne), Écouter (comprendre avant d'agir, se mettre au service de), Faire avec (vers plus d'autonomie), Compétences, Repérer (l'enfant), Transmettre, Information (trouver la ressource et informer), Accord (accompagner seulement si la personne est d'accord), Coopération, Culture commune, Être disponible, Rendre possible, Processus (parcours) sur la durée, Construction de soi, Apprentissage, Autonomie, Posture de facilitateur dans le pouvoir d'agir, Considérer l'autre, Formation sur l'accompagnement, Parents, Enfants, Educatif, Affectif (lien), rencontre.

- Notions de l'accompagnant (formation, posture) et de l'accompagné
- Rencontre : lien entre l'accompagnant et l'accompagné
- Gestion collective pour avancer, partenariat
- Carl Rogers : empathie, bienveillance, congruence (posture)

Formulation synthétique :

- Démarche progressive, qui va de l'écoute à la compréhension, afin de pouvoir informer (faire circuler l'information, partager l'information), guider (orienter) vers les acteurs et services du réseau, soutenir, faire ensemble (acteurs, jeunes) dans un souci de coopération.
- Être disponible pour faciliter ou soutenir chacun afin de rendre possible les différents processus (d'accompagnement) et de développer l'autonomie.

BIENTRAITANCE

Termes associés (ceux soulignés reviennent majoritairement et n'apparaissant pas dans la ou les formulations) : Communication non violente, Respect (de la personne dans sa globalité, du rythme de l'enfant, des besoins de l'enfant), Non jugement, Ecoute, Bienveillance réciproque (donner et recevoir : chacun est en droit d'être bien traité et en devoir d'être bien traitant), Dévouement (aide : être au service de), Empathie, Valoriser, Respect, Non-jugement, Porter attention à, Egalité, Evaluation, rythme, Lutte contre les inégalités, l'autre, Attitude positive, Epanouissement, Valoriser l'autre, Démarches, Atmosphère rassurante et sécurisante, Prise en compte de l'autre, Être disponible et accessible, Entraide, Repérer la maltraitance, Techniques de résolution de conflits, Posture, Estime de soi.

- Notions d'aide et d'entraide, de respect de l'individu en étant attentif à la personne.
- Notions de valoriser et de résoudre des conflits.

Formulation synthétique :

- Bien vivre ensemble dans un respect mutuel et une bienveillance réciproque de l'ensemble des acteurs (enfants, jeunes et adultes) dans un souci de respecter l'autre dans sa globalité et ses besoins, de valoriser chacun (accompagné et accompagnant).
- Posture bienveillante, rassurante, attentionnée pour engendrer une démarche de valorisation et tendre vers l'épanouissement individuel, collectif et familial.

EQUITE

Termes associés (ceux soulignés reviennent majoritairement et n'apparaissant pas dans la ou les formulations) : Droit, Egalité (de services sur le territoire), ouvert à tous, même égalité pour tous, territoire, Justice (équité dans l'accès aux services et dans le traitement), Intégrité (honnêteté et confiance), Non jugement, Mêmes droits et mêmes devoirs, Rétablir un équilibre, Valeurs communes, Justesse, Mêmes services et adaptation des services en fonction des besoins, Adaptation, Ruralité, Harmoniser, Unité, Echanges, Différences, Diversité, Pluralité.

Formulation synthétique :

- Traitement juste et équitable pour tous, sur l'ensemble du territoire et selon les mêmes modalités (droits et devoirs), mais sans porter de jugement.
- Rétablir un équilibre pour rendre les services accessibles à tous, peu importe l'origine géographique ou sociale en prenant en compte la diversité du public et du territoire.

CITOYENNETE

Termes associés (ceux soulignés reviennent majoritairement et n'apparaissant pas dans la ou les formulations) : Responsabilisation (dans le sens d'apprendre les conséquences de ses actes), Agir, Ensemble (le vivre ensemble), Reconnaissance, Ouverture à l'autre et à l'Europe, Initiative, Devoirs, Autonomie, Respect, Responsabilité, Différences culturelles, Engagement, Acceptation, Liberté, Collectif, Solidarité, Droits, Epanouissement, Citoyen acteur sur son territoire, Reconnaissance, Fraternité, Engagement pour les autres, Civisme.

- Fondement du lien social,
- Individu au sein d'un groupe = corrélation, interaction
- Acteur de son territoire = engagement

Formulation synthétique :

- Reconnaître les enfants comme citoyens d'aujourd'hui et citoyens de demain, les rendre acteurs et responsables (conscients des conséquences de leurs actes), les accompagner dans leur prise d'initiative, afin de promouvoir le vivre ensemble autour du civisme, de la solidarité et de l'ouverture à l'autre.

ACCESSIBILITE

Termes associés (ceux soulignés reviennent majoritairement et n'apparaissant pas dans la ou les formulations) : Equité, Egalité, Itinérance des services, Services, Covoiturage, Facilité, Environnement inclusif, Accès à l'information, Handicap, Information (rendre accessible, faire connaître), Communication, Accessibilité numérique, Mobilité des transports, Attractif, Tarification, Ouverture (rendre possible l'accès des services, l'accès à la culture), Infrastructures, Innovation, Adaptation, Droits (culture, scolaire), Autonomie, Accessibilités individuelle et collective, accès pour tous, Offrir un service ou une prestation que la personne ne pourrait avoir seule. Faire découvrir = innovation

Formulation synthétique :

- De l'accessibilité matérielle et pratique (rendre accessible au plus grand nombre par la proximité des services et/ou leur itinérance, les tarifs, l'accès aux personnes en situation de handicap...) à une réflexion plus approfondie qui invite à comprendre pourquoi certains n'utilisent pas ces services, à les mettre en confiance, à remettre en question les pratiques pour créer plus d'ouverture.
- Adapter son offre de service pour favoriser et faciliter l'accès et la participation des usagers par plusieurs leviers (mobilité, financier, etc.).

Objectifs stratégiques

A partir de ces valeurs partagées et de l'évaluation du PEDT 2018-2021, les membres du comité de pilotage ont travaillé sur des propositions d'objectifs stratégiques.

Ces travaux réalisés le 9 avril, ont conduit à apporter des précisions quant aux objectifs à mettre en œuvre (cf. annexe n°1).

Ainsi cinq objectifs ont été retravaillés et actés en séance le 30 avril 2021 de manière collective et s'appliquent pour les quatre années à venir.

- **Objectif n°1 :** Favoriser la mise en œuvre d'une culture de la bienveillance éducative
- **Objectif n° 2 :** Développer et promouvoir l'accès aux services et à l'offre éducative pour assurer l'équité sur le territoire
- **Objectif n°3 :** Accompagner les familles dans la parentalité et favoriser la co-éducation
- **Objectif n°4 :** Favoriser et accompagner la citoyenneté et la prise d'initiative pour permettre à la fois l'épanouissement de soi et le vivre ensemble
- **Objectif n°5 :** Structurer et promouvoir des parcours cohérents d'activités diversifiées (culturelles, artistiques, sportives ...)

Objectifs opérationnels

Chaque groupe de travail par tranches d'âges a commencé, le vendredi 30 avril dernier, à définir des objectifs opérationnels ciblés en lien avec chaque objectif stratégique.

Il a été décidé en séance du 30 avril 2021 par le comité de pilotage, que les objectifs opérationnels seront annexés au présent document afin de permettre aux groupes de travail par tranches d'âges de les définir avec les critères d'évaluations associés

Ainsi ce travail fera l'objet d'une présentation au comité de pilotage de décembre 2021 pour validation en séance avant publication en annexe.

COMITÉ DE PILOTAGE ET SUIVI DES ACTIONS

Rôle

Le comité de pilotage est missionné pour réaliser les actions suivantes :

- Penser et rédiger collectivement le PEDT communautaire à partir du projet politique travaillé
- Suivre son état d'avancement
- Statuer sur des propositions d'actions ou projets, le cas échéant
- Évaluer les actions en fonction des objectifs stratégiques et opérationnels définis

Les groupes de travail par tranches d'âges sont missionnés pour réaliser les actions suivantes :

- Décliner en objectifs opérationnels les objectifs stratégiques du PEDT,
- Proposer des actions et missions concrètes pour la mise en œuvre des objectifs opérationnels,
- Rendre compte auprès du comité de pilotage et emmener à l'arbitrage dès que nécessaire
- Évaluer les actions en fonction des objectifs opérationnels et stratégiques définis.

Composition

Cette instance a pour vocation à rassembler un maximum d'acteurs qui évolue autour des enfants. C'est également au travers de ces membres que la communication se veut la plus large possible. La liste n'est ainsi pas limitée aux seuls partenaires ci-dessous listés mais l'objectif est d'avoir une multitude d'acteurs avec des catégories socio-professionnelles ou personnelles différentes.

Ainsi, à ce jour, les membres sont :

- Les élus :
 - o Le Président de la communauté de communes
 - o Les deux vices-présidentes en charge de la politique scolaire et de la politique enfance, jeunesse
 - o Les élus référents par tranches d'âges
 - o Elus communautaires et référents scolaires
- Institutionnel :
 - o Antenne Médico Sociale Melle
 - o Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres
 - o L'Agora-MDA (La Maison des Adolescents)
 - o Mission Locale Sud-Deux-Sèvres
 - o Mutualité Sociale Agricole Poitou
 - o Protection maternelle Infantile
- Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN)
- Inspecteur et inspectrice de circonscription
- Directeurs d'écoles communautaires
- Directeurs d'écoles communaux
- Principaux de collèges
- Proviseurs de lycées
- Conseillers pédagogiques
- Enseignants de lycée agricole
- Réseau ECLORE

- Maison Familiale Rurale
- Référents Jeunesse – Région Nouvelle Aquitaine
- Responsable d'unités au sein des lycées – Région Nouvelle Aquitaine
- Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ)
- Associations du territoire :
 - o Association CAVALE
 - o Belle et Lambon
 - o Centre Socio Culturel du Mellois
 - o Groupement d'employeurs
 - o La Bêta Pi
 - o La ligue de l'enseignement
 - o Le Loup-Garou
 - o Les enfants d'abord
 - o Toits Etc
 - o Union Régionale des Foyers Ruraux
 - o VacAni et CEMEA
- Parents d'élèves
 - o Représentants des parents d'élèves aux conseils d'écoles (maternelle/élémentaire/primaire)
 - o Représentants des parents d'élèves aux conseils d'administration collèges et lycées
- Mellois en Poitou
 - o Le directeur général des Services
 - o Les agents de la direction de l'éducation
 - o Les agents des directions transversales (Projet de territoire, Maison France Services, Contrat Local de Santé ...)

Périodicité et modalités d'organisation

Le comité de pilotage a vocation à se réunir deux fois par an. Les groupes de travail se réunissent dès que nécessaires sans limitation mais au minimum 3 fois par an.

Ainsi pour les quatre années, voici la prévision en conséquence des comités de pilotage :

2021 :

- Avril : deux réunions les 9 et 30 avril pour penser, écrire collectivement le nouveau PEDT
- Décembre : validation des objectifs opérationnels et critères d'évaluations par tranches d'âges + point d'étape et bilan n°1

2022 :

- Juin : Comité de pilotage – point d'étape et arbitrage le cas échéant
- Décembre : Comité de pilotage – point d'étape et bilan n°2

2023 :

- Juin : Comité de pilotage – point d'étape et arbitrage le cas échéant
- Octobre : lancement des travaux autour de l'évaluation globale
- Décembre : Comité de pilotage – point d'étape et bilan n°3.

2024 :

- Février : Comité de pilotage : présentation de l'évaluation de l'actuel PEDT
- Mars à début mai : Comité de pilotage : rencontres autour de l'écriture du prochain Projet Educatif de Territoire.

Les comptes-rendus des comités de pilotage sont transmis par mail à tous les membres (présents, absents ou excusés). Ils sont également disponibles sur le site internet institutionnel de Mellois en Poitou.

Modalités de pilotage et coordination

Le pilotage du PEDT est effectué par :

- Mme Marylène PICARD, vice-présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse et
- Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER, vice-présidente en charge de la politique scolaire.

La coordination technique du PEDT est confiée à :

Mme Stéphanie Gosselin

Chef du service Ressources et Projet Éducatif

Communauté de communes Mellois du Poitou

2 rue des Fusains

79500 Melle

Tél. : 05 49 27 46 58

E-mail : stephanie.gosselin@melloisenpoitou.fr

Les groupes de travaux sont pilotés par des élus référents et des coordonnateurs :

Groupe de travail Petite Enfance (0/3-6 ans) :

- Elus référents :
 - o Mme BINET Frédérique
 - o Mme PICARD Marylène
- Coordinatrice : Mme Magalie BEAUCLAIR

Groupe de travail Enfance (3-12 ans) :

- Elus référents :
 - o Mme JACINTO-DEMION Roselyne
 - o Mme LAMBERT-BORDIEC Ingrid
 - o Mme SAINTIER Marie-Emmanuelle
- Coordinateur : M. Julien CASCARINO

Groupe de travail Jeunesse (12-17/25 ans) :

- Elus référents :
 - o Mme PROU Marie-Hélène
 - o M. CHARPENTIER Patrick
- Coordinatrice : Mme Jackie RAUTUREAU

EVALUATION

Objectifs stratégiques et objectifs opérationnels

Le comité de pilotage a décidé d'annexer le détail des critères d'évaluations des objectifs après l'écriture du présent document afin que chaque groupe de travail par tranche d'âges puissent les finaliser. Ceci leur permet de prendre en compte leurs définitions et de faire des propositions d'évaluations plus adaptées.

Cette annexe devra pouvoir être publiée d'ici la fin de l'année 2021 et fera l'objet d'une présentation lors du comité de pilotage de décembre 2021.

Toutefois, globalement, le projet éducatif de territoire sera évalué en mesurant l'implication du public participant ainsi que les taux de fréquentations sur les personnes ciblées par les services et actions.

Chaque objectif stratégique sera évalué par les objectifs opérationnels par tranches d'âges avec la mise en place d'indicateurs de réussite (qualitatif et quantitatif).

Différents outils pourront être utilisés comme une fiche d'évaluation qui pourra prendre la forme ci-dessous et ainsi permettre d'évaluer si les objectifs fixés sont complètement/partiellement ou pas atteints en précisant les améliorations ou modifications qui pourraient ou auraient pu être apportées.

Il est entendu que ces outils sont évolutifs et peuvent être utilisés tout au long de la durée du Projet Educatif de Territoire.

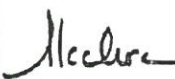
Exemple de fiche d'évaluation d'objectif :

Objectif stratégique		Tranche d'âge 12-25 ans	Date évaluation :	
Favoriser la mise en œuvre d'une culture de la bienveillance			Participants à l'évaluation :	
Objectif opérationnel	Critères d'évaluation (ce que l'on veut évaluer)	Indicateurs de réussite (qualitatif et quantitatif)	Résultats	Précisions/Commentaires
Former ou informer les adultes non sensibilisé à la bienveillance	Les adultes se sentent à l'aise et connaissent les bases d'une attitude bienveillante dans leurs missions	Quelles formations ont été conduites		
		Combien de personnes formées		
Poursuivre les actions/réflexions	Mettre en place les actions permettant d'aller à la rencontre des jeunes et de leur parole	Type d'actions/réflexions menées		
		Combien d'actions ont été menées		

SIGNATAIRES DU PROJET

Le présent document est rédigé pour une durée de trois ans du 1^{er} août 2021 au 31 août 2024.

À Melle, le 19 juillet 2021

	 	Pour le Préfet et par délégation, Le DASEN Arnaud LECLERC
M. Fabrice MICHELET Président de la communauté de communes Mellois en Poitou	M. Arnaud LECLERC Directeur Académique des Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.	M. Emmanuel AUBRY Préfet des Deux-Sèvres

EVALUATION

Objectifs stratégiques et objectifs opérationnels

Le comité de pilotage a décidé d'annexer le détail des critères d'évaluations des objectifs après l'écriture du présent document afin que chaque groupe de travail par tranche d'âges puissent les finaliser. Ceci leur permet de prendre en compte leurs définitions et de faire des propositions d'évaluations plus adaptées.

Cette annexe devra pouvoir être publiée d'ici la fin de l'année 2021 et fera l'objet d'une présentation lors du comité de pilotage de décembre 2021.

Toutefois, globalement, le projet éducatif de territoire sera évalué en mesurant l'implication du public participant ainsi que les taux de fréquentations sur les personnes ciblées par les services et actions.

Chaque objectif stratégique sera évalué par les objectifs opérationnels par tranches d'âges avec la mise en place d'indicateurs de réussite (qualitatif et quantitatif).

Différents outils pourront être utilisés comme une fiche d'évaluation qui pourra prendre la forme ci-dessous et ainsi permettre d'évaluer si les objectifs fixés sont complètement/partiellement ou pas atteints en précisant les améliorations ou modifications qui pourraient ou auraient pu être apportées.

Il est entendu que ces outils sont évolutifs et peuvent être utilisés tout au long de la durée du Projet Educatif de Territoire.

Exemple de fiche d'évaluation d'objectif :

Objectif stratégique		Tranche d'âge 12-25 ans	Date évaluation :	
Favoriser la mise en œuvre d'une culture de la bienveillance			Participants à l'évaluation :	
Objectif opérationnel	Critères d'évaluation (ce que l'on veut évaluer)	Indicateurs de réussite (qualitatif et quantitatif)	Résultats	Précisions/Commentaires
Former ou informer les adultes non sensibilisé à la bienveillance	Les adultes se sentent à l'aise et connaissent les bases d'une attitude bienveillante dans leurs missions	Quelles formations ont été conduites		
		Combien de personnes formées		
Poursuivre les actions/réflexions	Mettre en place les actions permettant d'aller à la rencontre des jeunes et de leur parole	Type d'actions/réflexions menées		
		Combien d'actions ont été menées		

SIGNATAIRES DU PROJET

Le présent document est rédigé pour une durée de trois ans du 1^{er} août 2021 au 31 août 2024.

À Melle, le 19 juillet 2021

	 	Pour le Préfet et par délégation, Le DASEN Arnaud LECLERC
M. Fabrice MICHELET Président de la communauté de communes Melloises en Poitou	M. Arnaud LECLERC Directeur Académique des Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.	M. Emmanuel AUBRY Préfet des Deux-Sèvres

ANNEXES

Annexe n° 1 : Précisions apportées dans la définition des objectifs stratégiques en comité de pilotage les 9 et 30 avril 2021

- **Objectif n°1 :** Favoriser la mise en œuvre d'une culture de la bienveillance éducative

Précisions/commentaires apportés pour arriver à cet objectif :

- Notions : veille éducative : dans l'ensemble des temps de l'enfant – importance des passerelles pour les tout-petits – quid des LAEP après 6 ans ?
- Hors structures : qu'est-il proposé aux familles comme porte d'entrée avant la petite enfance, et après la Petite Enfance ?
- Notions de liens et de communication
- Définir le terme 'bienveillance', poser des objectifs opérationnels et des critères permettant l'évaluation
- Débat : est-ce un enjeu ou un objectif stratégique ? => choix de le maintenir en objectif stratégique et de se donner les moyens de l'évaluer
- Notion de former encore plus les personnels intervenant auprès des enfants- des jeunes
- Idée de placer l'enfant et le jeune au centre ; idée d'explicitier le terme 'éducatif' (qu'entend-on par éducatif ?) ; préciser que c'est une notion entre tous les acteurs (associations, école, centre de loisirs, familles, ...) – notion de resserrer les liens entre les acteurs
- Former collectivement pour aller vers une culture commune

- **Objectif n° 2 :** Développer et promouvoir l'accès aux services et à l'offre éducative pour assurer l'équité sur le territoire

Précisions/commentaires apportés pour arriver à cet objectif :

- Définir la notion d'équité ; débat : 1 objectif ou 2 objectifs (équité + accessibilité)
 - o Dans la mise en œuvre, doit être une dynamique différente de la nature des activités (objectif 5)
- L'entrée doit être l'offre éducative pas seulement les services
- Dans les objectifs opérationnels : le mot « projet » doit être développer comme moyen de mise en œuvre.
- Favoriser = le travail pour permettre cette accessibilité
- Promouvoir = communication entre acteurs et auprès des familles (notions information/communication)

- **Objectif n°3 :** Accompagner les familles dans la parentalité et favoriser la co-éducation

Précisions/commentaires apportés pour arriver à cet objectif :

- Partager en réseau, accompagner les Associations de Parents d'élèves (APE) qui développent les actions (conférences, ...) et les aider à trouver leur place dans la démarche éducative ; envisager de nouveaux partenariats ; mettre en lien avec la citoyenneté et l'accompagnement ; APE = porte d'entrée et ressources
- Collectivement = il existe des choses, il reste à mettre du lien
- Terme « aider » jugé non adapté + définir les termes 'parentalité' et 'co-éducation'
- La notion de 'famille' est-elle plus adaptée et accessible ? comment toucher les familles ?
- Aider = terme jugé inapproprié ; idée d'amener l'autre à faire ; besoin important.

- **Objectif n°4 :** Favoriser et accompagner la citoyenneté et la prise d'initiative pour permettre à la fois l'épanouissement de soi et le vivre ensemble

Précisions/commentaires apportés pour arriver à cet objectif :

- Manque d'ouverture, regarder ce qui se passe ailleurs, actions services civiques à l'étranger, associations de jumelage, pour développer d'autres aspects de la citoyenneté, aller plus loin sur l'accompagnement des liens, vie culturelle à développer dans la rencontre, amener l'ouverture d'esprit à eux, amener la culture aux familles, richesses sur le Mellois, rendre accessible à tout le territoire (catalogue d'offres culturelles, ...)
- Rendre acteurs les enfants et les jeunes
- Doit-on favoriser les projets pour développer la citoyenneté ou inversement doit-on favoriser la citoyenneté pour créer des projets ?
- On peut élargir cet objectif car la citoyenneté permet la construction et l'épanouissement de soi ; pourquoi développe-t-on la citoyenneté ?
- Débat autour de la connaissance du territoire (préalable ?) – idée de l'ancrage au préalable

- **Objectif n°5 :** Structurer et promouvoir des parcours cohérents d'activités diversifiées (culturelles, artistiques, sportives ...)

Précisions/commentaires apportés pour arriver à cet objectif :

- Parcours = chemin de l'enfant
- Être vigilant à ce que ce mot « parcours » soit compréhensible pour les parents. Peut-être à définir pour être clair.
- Ne pas faire une simple liste de propositions mais faire connaître « l'offre » du territoire. La mettre en valeur.
- Importance des temps hors écoles sur cet objectif et avoir en mémoire que tous les parents n'ont pas forcément les mêmes moyens.
- Penser au temps « oisif » du jeune, un temps à lui avec son entourage qui permet d'être entendu/accompagné/voir/construire
- Prendre en compte la notion de « droits culturels » : invite à considérer la culture dans son acception anthropologique – l'ensemble des productions ou institutions par lesquelles une personne ou un collectif témoigne de son appartenance à l'espèce humaine. De ce fait, elle encourage la protection et la promotion de la diversité culturelle.